

Un modèle réduit

Pour sa sixième édition, INTEROJA.COM aura une forme réduite. Il comportera autant de rubriques qu'à l'habitude, mais on s'attardera à l'essentiel. C'est donc la longueur des sous thèmes qui sera abrégée, puisque tout le monde a une foule de documents à regarder. Si vous êtes pressé, ce sera un avantage pour vous en allant vite, et du coup, pour nous d'être lus. Si vous êtes très pressé, concentrez-vous sur les sections qui ont plus de sens pour vous. Les titres sont assez évocateurs pour se retrouver rapidement.

Notre souci est toujours d'informer nos plus proches collaborateurs qui, s'ils le désirent, peuvent nous interpeller pour des questions, commentaires ou suggestions.

Bonne lecture.

Au menu



Bref bilan d'utilisation du programme de Renvoi	2
Statistiques depuis l'implantation du programme	2
Difficulté à percer en Haute Côte-Nord	2
Une procédure toujours aussi simple.....	3
Du positif pour le DHS mais des ratés	4
Des attentes élevées pour le programme DHS au tribunal.....	5
An 2 du projet d'information et de consultation de victimes pour le SPG	5
Résultats surprenants.....	6
La médiation a peut-être un avenir au tribunal	6
Nos projets en dehors du système de justice	7
* Innovation avec le centre de réadaptation	7
* PASSERELLE	7
* Voie secondaire continue	8
* Et pourquoi pas les centres de la petite enfance	8
* Vivre Sans Violence (ViSaVi) en demande	8
* Demandes de médiation du milieu	9

Bref bilan d'utilisation du programme de Renvoi en 2006-2007

Le programme de Renvoi, qui permet au policier de référer un jeune directement à CoNVERjaNCE Manicouagan pour un atelier d'information, en était à sa quatrième année. Pendant l'année 2006-2007, il a franchi un record d'utilisation des policiers avec 33 références (23 l'an dernier). Il est à souhaiter que cette progression se poursuive. On ne perd rien à rencontrer un jeune et à tenter de le sensibiliser aux méfaits de son acte.

Statistiques depuis l'implantation du programme de Renvoi

Années	Total	Poste Manicouagan	Poste Forestville	Poste Tadoussac
2003-2004	15	15	0	0
2004-2005	25	18	7	0
2005-2006	23	12	4	7
2006-2007	33	27	4	2

Commentaires : L'utilisation du programme de la part du poste de Manicouagan explique la hausse pour 2006-2007 avec 82 % du total.

Difficulté à percer en Haute-Côte-Nord

C'est une évidence, le programme de Renvoi ne captive pas en Haute-Côte-Nord (poste de Forestville et de Tadoussac). En quatre ans, il a été employé 15 fois à Forestville et neuf fois à Tadoussac. Nous ne connaissons pas les causes et nous tenterons certainement de les connaître au cours de la prochaine année. Il peut y avoir toutes sortes d'explications. Si c'est le programme qui n'est pas apprécié, nous le saurons et nous pourrons réagir.

Une procédure toujours aussi simple

Comme en témoigne la petite carte produite par notre organisme afin d'être remise par le policier au jeune lors de l'arrestation, la procédure d'utilisation du programme de Renvoi est simple.

Un RENVOI, c'est quoi?

Tu auras à participer à une rencontre d'environ 75 minutes qui vise à :

- × T'informer sur les différents aspects de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.
- × Te sensibiliser aux conséquences de ton geste.



CoNVERjaNCE Manicouagan

766, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6
☎ (418) 589-6566

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 9 h à 16 h

LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

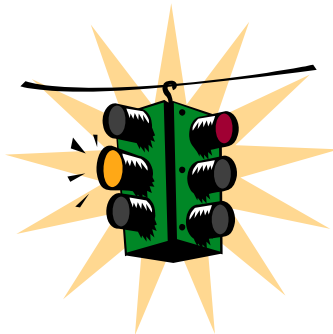
PROGRAMME DE RENVOI
À UN ORGANISME
COMMUNAUTAIRE

- × Tu as entre 12 et 17 ans et tu as commis un acte criminel mineur.
- × Tu as été arrêté et le policier t'a informé de tes droits.
- × Le policier t'a offert de participer à un programme de RENVOI et tu as accepté.
- × Tes parents seront avisés par le policier.
- × Un intervenant de CoNVERjaNCE Manicouagan te contactera sous peu pour participer au programme de RENVOI.

Du positif pour le DHS en sanctions extrajudiciaires, mais des ratés.

Le programme de DHS est expérimenté depuis deux ans en sanctions extrajudiciaires. On peut donc tirer certaines conclusions relativement à son utilisation par les délégués à la jeunesse. Dans la section « activités de formation », les volets Toxico et VISAVI sont utilisés (en 2005-2006, deux Toxico et dix VISAVI, en 2006-2007, neuf Toxico et huit VISAVI). Ces volets sont presque toujours employés en lien avec l'acte criminel, ce qui n'est pas obligatoire dans le nouveau programme de DHS. Le volet Toxico, selon les dires de notre partenaire le centre Le Canal, connaît de bons résultats. Certains jeunes ont décidé de poursuivre leur démarche en dehors de l'obligation du programme. La compétence du partenaire y est certes pour quelque chose, ce qui confirme notre vision de départ. Le volet VISAVI, dispensé par l'OJA fonctionne bien également. Il est demandé par des ressources extérieures maintenant.

Du côté des « activités d'intégration sociale », les résultats sont beaucoup moins probants. Le volet Recherche d'emploi n'a pas été employé une seule fois en deux ans. Il n'est peut-être pas évident de faire un lien entre l'acte du jeune et des ateliers visant à améliorer son employabilité. En revanche de participer à une sanction comprenant cinq rencontres d'une heure est assez contraignant. Le volet Mise en action a connu le même sort, ce qui étonne plus. De faire un lien entre l'isolement ou l'inaction d'un jeune et un acte criminel est plus facile. Le sens de la sanction pour le jeune est plus clair. Le fait que l'adolescent participe à des activités semble susciter des réserves, un peu comme si le jeune allait s'amuser et que la punition n'y trouvait pas son compte. En fait ce volet a des objectifs qui doivent être atteints par le jeune. Il y en a même qui, selon notre humble avis, aimeraient bien mieux faire du travail bénévole car c'est moins impliquant. Il nous faudra promouvoir les volets inutilisés et aussi aller voir quels autres volets devraient se développer. De compter sur seulement deux volets d'activités utilisés en DHS ne nous semble pas suffisant. Par contre avant de développer, il faudra s'assurer de l'éventuelle utilisation afin d'éviter de nouveau de dépenser des énergies inutiles.



Des attentes élevées pour le DHS au tribunal

En cours d'année 2006-2007, le programme DHS a été soumis aux juges et aux SPG afin d'être utilisé aussi pour la clientèle provenant du tribunal. Il est trop tôt pour évaluer l'utilisation puisque le programme est disponible depuis peu. Il a été très bien reçu par les éventuels utilisateurs. Nous fondons de grands espoirs avec l'ouverture du service au tribunal. Ce n'est pas tellement le nombre de références de sanctions judiciaires de développement des habiletés sociales qui est attendu, mais la variété. En fait, il y a passablement de jeunes aux prises avec des difficultés au niveau des stupéfiants, de la violence et dont l'oisiveté amène à commettre des actes répréhensibles. Les volets Toxico et VISAVI combleront certains besoins, mais nous croyons que Recherche d'emploi et Mise en action seront prisés d'ici peu par le juge, le procureur de la couronne ou le délégué à la jeunesse. Il ne serait pas surprenant de voir basculer la tendance qui fait en sorte que depuis plusieurs années, les sanctions de développement des habiletés sociales sont d'avantages envisagées en sanctions extrajudiciaires que judiciaires.

An 2 du projet d'information et de consultation de victimes pour le SPG

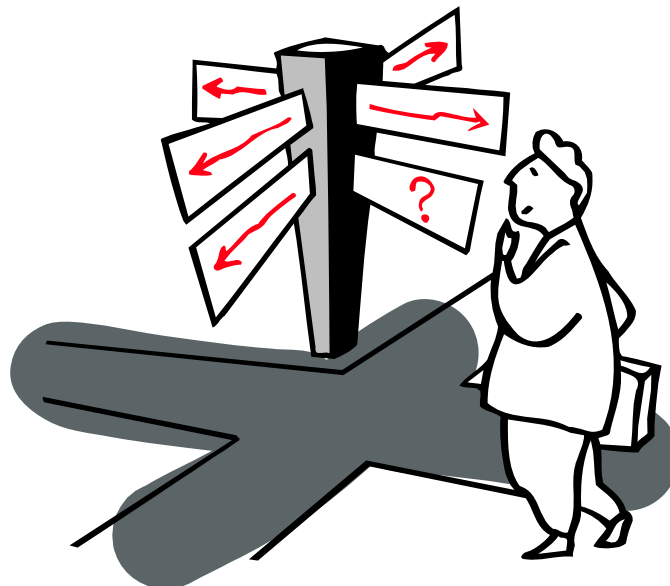
Le projet qui a vu le jour en 2005-2006 devait être évalué avant de poursuivre. On se rappellera que l'an dernier, le SPG avait accepté que l'OJA consulte certaines victimes avant la comparution du jeune sur leur intérêt à participer à une médiation. Sept demandes avaient été soumises. Une victime seulement était intéressée, mais le dossier avait été changé de district. On retrouvait surtout des situations de violence. Cette première étape franchie, une rencontre du SPG et de l'OJA a permis de constater qu'il valait le coût de continuer. Contrairement à l'an dernier, peu de demandes furent présentées en début d'année. Dans le dernier trimestre, des demandes pour neuf victimes impliquant dix jeunes ont été présentées. Il est important de rappeler que le but du contact avec la victime n'est pas seulement de vérifier l'intérêt à participer à une médiation. Il permet de connaître les torts occasionnés et d'informer que le contrevenant a été interpellé. Finalement, la victime qui le désire peut avoir des suites de la décision du SPG et sur la sanction imposée par le juge si tel est le cas. Cela représente toute une différence pour les victimes d'actes criminels si on compare à la décennie précédente.

Résultats surprenants

En 2006-2007, le SPG a demandé de consulter neuf victimes pour des actes criminels commis par dix jeunes. L'intérêt des victimes à participer à une démarche de médiation est complètement inversé comparé à l'année précédente. Au total, sept victimes ont accepté la médiation. Le juge pourra donc opter pour cette voie s'il la trouve appropriée. Les délits étaient plus des crimes contre le bien que contre la personne. Les victimes sont tout à fait libres d'accepter ou de refuser. Grâce à ces informations, il sera possible de dégager des constats à force d'expériences et il y a fort à parier que la médiation sera une option plus envisagée par le tribunal.

La médiation a peut-être un avenir au tribunal

Longtemps nous avons cherché les raisons qui empêchaient la médiation d'occuper une plus grande place au tribunal. Forts des bons résultats obtenus en sanctions extrajudiciaires depuis longtemps, nous voulions étendre l'expérience. Si notre recherche ne nous a pas donné de réponse, le projet de consulter les victimes pour le SPG avant la comparution du jeune a donné des espoirs. Il nous a permis de constater que si la Cour n'allait pas d'emblée vers la médiation, elle ne s'y opposait pas non plus. En fait, il fallait peut-être mieux documenter nos partenaires afin que la médiation soit une avenue envisageable. L'implication du SPG dans le projet a permis d'ouvrir la voie à la médiation. Lorsqu'il la propose seul ou fait une suggestion commune avec l'avocat de la défense, la Cour opte généralement pour la médiation. C'est très encourageant pour l'avenir et respectueux de la volonté des victimes. Tout vient à point à qui sait attendre.



Nos projets en dehors du système de justice

INNOVATION AVEC LE CENTRE DE RÉADAPTATION

Trois partenaires se sont donné la main pour mettre sur pied un projet un peu spécial et régional. Le Centre de réadaptation et les OJA La Croisée de Sept-Îles et CoNVERjaNCE de Baie-Comeau ont développé une autre avenue pour les clients et le personnel intervenant du Centre de réadaptation. Lorsqu'un employé est victime d'un acte criminel commis à son endroit par un client, il peut envisager une médiation au lieu de porter plainte. Qu'on parle de vol, de menaces, de voies de fait, l'employé peut choisir la médiation ou la plainte. C'est lorsqu'il choisit la médiation que les OJA sont interpellés. Tout comme ils le font pour des dossiers référés par le système de justice, ils permettent aux parties concernées de s'expliquer et de s'entendre sur une forme de réparation. Un certain nombre d'avantages peuvent découler de l'initiative à commencer par les délais qui passent à quelques semaines au lieu de plusieurs mois. La situation lorsque rétablie cesse de s'envenimer. Il y a un élément clinique dans le sens où le jeune qui connaît les conséquences et est sensibilisé fait des acquis et connaît une manière de résoudre ses conflits. De ne pas recourir au système de justice pour le contrevenant est avantageux pour lui (dossiers) et pour la société (coûts). Le programme a été sollicité une fois pendant l'année à CoNVERjaNCE et l'expérience de l'avis des parties impliquées (victime et contrevenant) a été concluante. Il est disponible depuis la mi-automne. On verra dans un an son taux de pénétration.

PASSERELLE

C'est un projet clé en main adapté pour le milieu scolaire, mais pas exclusivement. Il s'agit d'un projet de médiation par les pairs. Le rôle de l'OJA consiste à soutenir le milieu qui devient par la suite autonome. Des médiateurs sont formés et supervisés par un comité. Ce n'est pas le premier projet du genre à voir le jour. Ce qu'il y a de nouveau, c'est justement les passerelles. Habituellement, la médiation par les pairs permet aux élèves de compter sur des adultes et d'autres étudiants médiateurs pour aider à solutionner les conflits. Dans le projet PASSERELLE on ne se limite pas à cette catégorie de personnes. La passerelle élève/élève vise les conflits entre étudiants. La passerelle élève/enseignant comme son nom l'indique met en contact d'autres catégories de personnes.

Il y a une passerelle enseignant/enseignant, élève/direction, parent/direction, etc. Au total, sept passerelles existent actuellement. Notre organisme a trouvé un milieu scolaire intéressé par une expérience pilote. Nous avons très hâte de l'expérimenter. S'il vise d'abord les écoles primaires et secondaires, PASSERELLE peut être implantée dans d'autres milieux. Des expériences sont présentement tentées dans des CEGEP et même dans des Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD).

VOIE SECONDAIRE CONTINUE

Depuis quelques années, ConVERjaNCE offre un service de médiation principalement aux écoles secondaires, mais aussi aux institutions du primaire pour des conflits ou pour des délits. Dans les écoles secondaires, nos intervenants sont en permanence sur place et dans trois écoles les mercredis avant-midi pour mieux faire connaître l'initiative et recevoir les demandes de services. Il est possible de présenter des demandes en dehors de cette période, mais la présence vise à habituer le milieu à envisager la médiation et ConVERjaNCE dans la gamme de services. En 2005-2006, 22 demandes provenaient des Polyvalentes des Baies de Baie-Comeau et des Rivières de Forestville ainsi que de l'École secondaire Serge Bouchard de Baie-Comeau. Le total de demandes de service pour 2006-2007 a été de 14.

ET POURQUOI PAS LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Preuve que notre majeure est la résolution de conflits et la médiation, notre organisme compte même sur un projet intitulé « Des conflits bien gérés... tout le monde y gagne » qu'il tente d'implanter dans les centres de la petite enfance (CPE). D'ailleurs, une expérience pilote se déroule actuellement avec le CPE Au Carré de sable de Baie-Comeau. Le projet est simple. À l'aide de quatre affiches plastifiées, il permet à l'éducateur de calmer les jeunes en conflit et de les aider à trouver une solution à ce dernier. Les outils sont faciles à utiliser et adaptés. Cependant, c'est à partir de deux ans que le concept fonctionne. Cette initiative a été mise sur pied par un OJA (Pacte Bois-Francs de Victoriaville) en collaboration avec des éducatrices de CPE. À l'automne, ConVERjaNCE ira former et soutenir d'autres milieux en Haute-Côte-Nord cette fois. L'expérience d'un centre en installation de 2006-2007 se transportera dans le milieu familial en 2007-2008.

VIVRE SANS VIOLENCE (VISA VI) EN DEMANDE

Le programme Vivre Sans Violence a été importé du Saguenay Lac St-Jean par notre organisme, puis façonné pour devenir un volet du programme de développement des habiletés sociales disponible pour les sanctions extrajudiciaires et judiciaires. Ce n'est pas sa seule utilisation. En deux ateliers de 75 minutes, le participant apprend à détecter et à gérer sa colère. Maintenant que ce programme commence à être connu, il est demandé. Depuis deux ans, des écoles primaires surtout nous ont demandé de le dispenser à des classes ou des regroupements de classes. Il arrive aussi que des intervenants sociaux nous interpellent pour qu'un jeune participe aux deux ateliers. Parfois, ce sont des familles entières qui viennent ensemble découvrir une façon différente d'envisager la colère. Ce programme est même utilisé chez nos voisins du Saguenay dans des milieux de travail.

Pour l'instant, nous répondons aux demandes ponctuelles parce que nous ne disposons pas des ressources pour l'offrir à tout le milieu scolaire. Dommage!

DEMANDES DE MÉDIATION DU MILIEU

Sans être présentement en mesure de répondre systématiquement à toutes les demandes de médiation de la communauté, nous les considérons. À force de petites initiatives et de projets de médiation, CoNVERjaNCE commence à être connu pour ses services et même reconnu pour son expertise en médiation. Il pourrait partir un projet de médiation citoyenne (médiation par les pairs), mais croit la démarche prématurée. Que ce soit sur le conseil d'un directeur d'école, d'un policier ou d'un intervenant social, des personnes de la communauté s'adressent à nous pour que la médiation entre en jeu. Parfois, c'est approprié et nous pouvons agir. Dans certains cas, la démarche est trop volumineuse ou trop avancée pour que l'OJA s'implique. Ce n'est pas que les situations ne méritent pas de s'y affairer, c'est plutôt l'ampleur de la tâche qu'il faut envisager et la probabilité que la médiation soit aidante. Prenons exemple d'un élève qui est harcelé en milieu scolaire au secondaire et qui l'a été pendant son enseignement au primaire et dont les harceleurs varient continuellement.

Faire la médiation à tous les mois avec des acteurs différents ne règlera pas la situation. Il pourrait aussi être difficile d'articuler des médiations pour des personnes avec certains types de maladies mentales. La liste d'exemples pourrait être longue pour exclure certaines situations. Cela n'empêche cependant pas d'agir quand nous le pouvons. Lorsqu'une maison de jeunes veut aller en médiation avec un jeune qui a fait une bêtise dans ses locaux, lorsque deux personnes sont en conflits de voisinage, il est possible d'agir. En attendant d'avoir des ressources pour répondre plus adéquatement à ces demandes, nous faisons un peu de publicité, pas trop et tentons de répondre à la demande lorsque possible. Il arrive aussi que nous orientions les gens vers d'autres ressources.

